

Déclaration du SNES-FSU CAPA des certifiés du 18 mars 2019

Le gouvernement poursuit son train de réformes brutales avec l'objectif de réduire la dépense publique et de casser les solidarités collectives. La réforme du lycée, la loi Blanquer pour l'Ecole, la réforme de la Fonction Publique, celle à venir des retraites obéissent à ces objectifs en refusant de prendre en compte les besoins sociaux et l'intérêt général. Les suppressions de postes dans les établissements et le gel de la valeur du point d'indice se poursuivent.

Contesté, le gouvernement accentue sa dérive autoritaire : atteinte au droit de manifester, répression brutale des manifestations, propos outranciers et provocateurs se multiplient. Il est en de même du côté du ministre Blanquer qui tente de museler la contestation de ses réformes à coup de circulaires coercitives et de déclarations martiales à l'assemblée. Visiblement Jean-Marie Blanquer supporte mal le discrédit croissant dont il est frappé dans nos professions et dans l'opinion qui prend la mesure de l'ampleur des bouleversements éducatifs menés au pas de charge.

Si le gouvernement cherche aujourd'hui à faire taire et à intimider les fonctionnaires, c'est pour mener au pas de charge une politique de destruction brutale de la Fonction publique la détournant de ses missions au service de l'intérêt général. Nous refusons une Fonction publique asphyxiée ne pouvant plus remplir ses missions de service public. Nous refusons une Fonction publique fonctionnant sur un modèle managérial autoritaire et inadapté empêchant les personnels de remplir correctement leurs missions. Nous refusons le recours accru aux contractuels, la suppression des instances de représentation et de défense des personnels, la rémunération au mérite, l'explosion des garanties d'emploi en cas de suppression de service... car c'en serait alors terminé du fonctionnaire garant de l'intérêt général, acteur de son métier et garant du bon exercice de ses missions. Vider les instances paritaires de leurs prérogatives actuelles romprait avec l'un des principes constitutifs de la Fonction publique. Fondées à la Libération les CAP permettent la transparence dans tous les actes de gestion qui touchent à la carrière des agents. Elles permettent de préserver les personnels de l'arbitraire. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus par la profession, leur travail de vérification, de contrôle et leurs propositions d'amélioration sont reconnus de tous. Si le choix est fait de les évincer, la rupture de confiance sera totale entre les agents et l'administration. Personne n'a rien à y gagner, ni les personnels eux mêmes bien évidemment, ni l'administration, ni les chefs d'établissement, ni les IPR. C'est pourtant bien ce que prévoit la réforme de la Fonction publique puisque dès le 1^{er} janvier 2020, les CAP ne seraient plus consultées. L'administration opèrerait seule en matière de mutation, de promotion ou d'avancement, en dehors de tout contrôle par les représentants des personnels, laissant chaque fonctionnaire seul face à l'administration. Ce projet, s'il devait aboutir, constituerait une régression historique et modifierait profondément les relations entre les personnels et leur hiérarchie et le Service public d'Education ne pourrait qu'en sortir affaibli.

La mobilisation contre ces projets néfastes se poursuit, grèves et manifestations le 19 mars, manifestation le 30 mars, grève Fonction Publique dans les prochaines semaines en sont les premiers temps forts. Le SNES et la FSU mettront tout en œuvre pour leur réussite et pour faire obstacle aux projets du gouvernement.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner l'avancement accéléré au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon, suite à la mise en place des mesures PPCR. L'écart de rythme pour parcourir la classe normale ne peut excéder deux ans contre dix ans antérieurement. C'est un progrès pour l'ensemble de la profession, mais notre objectif reste celui d'une déconnection totale de l'évaluation et de l'avancement. Lors de la CAPA d'examen de révision des avis, nous avons insisté sur la nécessité d'améliorer la procédure d'évaluation et d'attribution des avis. Nous insistons aujourd'hui sur la nécessité d'aller vers des critères justes, transparents et connus de tous pour départager par exemple les collègues ex aequo.